



Contact : Secrétaire Général UNAC FO : Henri BENJAMOILE

Tél: 07 50 93 84 56 @: unacfo1950@gmail.com Site: <https://fo-cheminots.fr>

UN TRAIN = un ADC + un ASCT

Tout le weekend, les ADC ont massivement fait valoir leur droit de retrait, pour dire STOP à l'EAS et les dangers que celui-ci représente.

Depuis 2014 et la mise en place de ce mode d'exploitation sur la ligne Beauvais - Paris Nord, FO n'a eu de cesse dans toute les instances de dénoncer les dangers induits par ce mode d'exploitation et les manquements de l'entreprise concernant l'isolement de l'ADC et la surcharge psychologique induite par la gestion supplémentaire des usagers en cas d'incident.

L'UNAC FO condamne le dénigrement envers les Cheminots que la Direction de la SNCF et le gouvernement ont fait tout le weekend en niant en bloc les dangers de l'EAS et en assimilant ces droits de retrait a une grève sauvage.

L'UNAC FO condamne les pressions qui ont été exercées par les dirigeants de l'entreprise (mise en demeure, absence irrégulière, ... etc), assimilables à des entraves au droit de retrait.

La réaction des ADC sur l'ensemble du territoire est légitime, le danger est bien présent et il aura, malheureusement comme souvent dans notre entreprise, fallut attendre des accidents pour que les choses bougent.

Ce weekend, des ADC ont été pris à partie par des voyageurs et même agressés pour certains, tout cela à cause des annonces mensongères des ministres et de la Direction.

Aujourd'hui lundi 21 octobre, l'inspectrice du travail en charge du dossier pour le CSE Ter Grand Est vient de donner ses conclusions :

« Je préconise que vous suspendiez la conduite des trains par un agent seul à bord jusqu'à ce que les risques liés au travail isolé des conducteurs soient correctement considérés dans le document unique d'évaluation des risques, ce en concertation avec le CSE, et que les mesures de préventions qui en découlent soient prises dans le respect des principes généraux définis à l'article L4121-2 du code du travail ».

La préconisation sera t-elle suivie d'effet ?

Cela voudrait dire que sur tout le territoire, y compris la banlieue parisienne, un ADC ne doit pas être le seul agent apte à la sécurité sur un train de voyageur.

L'UNAC FO aujourd'hui pose des questions: Les dangers de la circulation en EAS ont-ils disparus ? La Direction a-t-elle pris des mesures pour remédier aux problèmes soulevés ? La réponse a ces questions est clairement NON !!!

ADC, si vous vous sentez en danger par rapport à ces circulations, votre droit de retrait est légitime. L'UNAC FO vous soutiendra dans vos actions et vos démarches, pour rétablir votre bon droit, s'il était contesté, n'hésitez pas à nous contacter.